

Recensement de la population 2024

Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale :

le logement que vous occupez
quotidiennement.



Et si je ne suis pas chez moi ?

Vous pouvez contacter votre mairie
pour savoir si vous êtes concerné
cette année. Si c'est le cas, elle vous
expliquera comment procéder.

Je suis étudiant Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?



Vous êtes recensé
là où vous vivez pour
vos études et où vous
passez le plus de temps.

Je suis étranger



Vous êtes recensé
dans votre résidence
en France si vous êtes
sur le territoire depuis
ou pour au moins 1 an.

Militaire, je vis dans une caserne



Vous êtes recensé
dans votre caserne.

Je vis dans une habitation mobile



Vous êtes recensé sur place
les deux premiers jours de la collecte,
par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire



(maison de retraite, internat,
cité universitaire...)
Vous êtes recensé par
un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

 le-recensement-et-moi.fr

 **Recensement**
de la population 2024

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation
professionnelle** permet
de comprendre l'activité
économique des communes,
accompagner leur développement,
et mesurer les mobilités entre
le domicile et le travail.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies
afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**.
Elles sont ensuite supprimées des bases
de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes
au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

 **Recensement**
de la population 2024

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



de 10 000 habitants

Le recensement y est exhaustif,
il a lieu tous les **5** ans.

Pour vérifier si votre commune est concernée
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

 le-recensement-et-moi.fr



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu **tous les ans**
sur un échantillon de **8%** des logements :
votre logement d'habitation en fait
peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier
de votre commune** dans votre boîte aux lettres
au début du mois de janvier.

Comment ça marche

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres ou via la visite d'un agent recenseur,
une notice d'information contenant **vos identifiants et codes de connexion**

pour répondre sur internet :  le-recensement-et-moi.fr

Vous pourrez également **répondre sur papier.**





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2024



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !



Recensement de la population 2024

MODE D'EMPLOI DES OUTILS DE COMMUNICATION

pour informer les habitants de votre commune

4 objectifs pour réussir ensemble

le recensement de la population en 2024

Faire comprendre aux habitants l'utilité du recensement de la population

Les outils de communication mettent l'accent sur l'utilité du recensement avec des exemples concrets : équipements sportifs, crèches, maisons de retraite, transports... Des habitants informés, c'est un meilleur accueil et un travail plus simple pour les communes.

Mettre en avant le recensement en ligne

Le recensement en ligne permet un gain de temps pour tous. Encouragez les habitants de votre commune à y recourir via le site le-recensement-et-moi.fr, comme déjà 65% des ménages en 2023 !

Rassurer sur la sécurité des données

Le recensement de la population, c'est sûr ! Les données sont confidentielles et l'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Pensez à communiquer dans ce sens pour rassurer les habitants.

Partager l'information sur vos outils de communication locaux

Partager l'information, c'est sensibiliser les habitants au recensement de la population et favoriser ainsi leur participation à l'enquête. L'Insee met à votre disposition un **kit de communication** simple et adapté à vos pratiques. Vous trouverez dans ce guide, une présentation de ces différents outils et quelques conseils clés pour les utiliser.



En 2024, l'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera :

En métropole, aux Antilles et en Guyane :

- dans les communes de **10 000 habitants ou plus** : du 18 janvier au 24 février 2024 ;
- dans les communes de **moins de 10 000 habitants** : du 18 janvier au 17 février 2024 ;
- dans les communautés (maisons de retraite, foyers, etc.) : du 18 janvier au 17 février 2024.

À La Réunion et à Mayotte :

- dans les communes de **10 000 habitants ou plus** : du 1^{er} février au 9 mars 2023 ;
- dans les communes de **moins de 10 000 habitants** : du 1^{er} février au 2 mars 2023 ;
- dans les communautés (maisons de retraite, foyers, etc.) : du 1^{er} février au 2 mars 2024.

Des outils prêts à l'emploi pour partager l'information



Pour vous aider à déployer la campagne de communication dans votre commune, l'Insee met à disposition un kit de communication.

Des outils clés en main, papiers et numériques.



Une page Facebook pour partager des publications en un clic.



Des conseillers en communication pour répondre à vos questions au 01 55 25 58 65 ou à l'e-mail recensement@partiesprenantes.com.



des outils adaptés à tous vos usages :

- le logo à ajouter sur vos outils de communication.

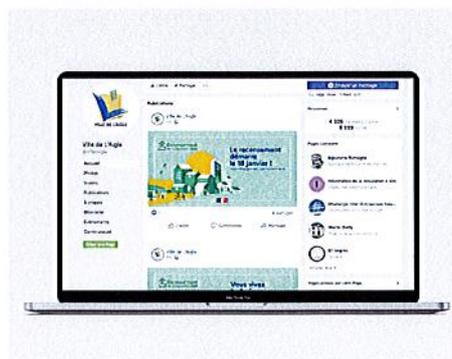
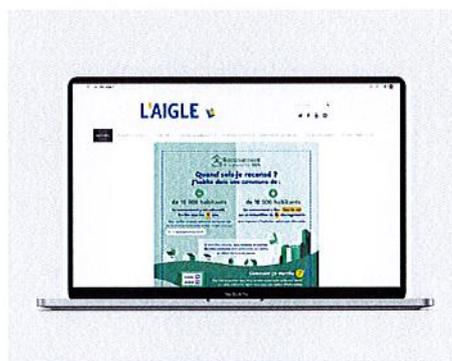
Outils d'impression :

- une affiche en plusieurs formats à installer sur les panneaux d'affichage, vos infrastructures et dans les lieux publics ;
- un article pré-rédigé pour votre bulletin municipal ;
- une annonce presse pour insérer dans la presse locale.



Outils web :

- des vidéos animées, gifs, infographies et vignettes pour expliquer le recensement de manière pédagogique, à insérer sur votre site Internet ou vos réseaux sociaux.



Les outils proposés dans ce kit sont libres de droits. Vous pouvez les utiliser à votre convenance.

En revanche, le contenu et la forme ne peuvent pas être retouchés.

Pour vous aider : une ligne téléphonique au 01 55 25 58 65 et une page Facebook

Pour vous aider à communiquer et vous faire gagner du temps,
deux services sont à votre disposition :



La ligne directe pour vos questions

Une question sur un outil de communication ? Besoin de conseils pour bien communiquer ?
Contactez la ligne directe au 01 55 25 58 65 ou envoyez un e-mail à recensement@partiesprenantes.com.
De novembre 2023 à février 2024, un conseiller répondra à vos questions sur la communication.



La page Facebook pour partager l'information

Du 18 janvier au 9 mars 2024, la page [Facebook Recensement](#) de la population française publie quotidiennement des informations prêtes à l'emploi. Cette page, au service des communes, vous permet de **partager les informations en un clic** sur la page Facebook de votre propre commune.



- 1 Abonnez-vous à la page du Recensement de la population française avec le compte administrateur de la page de votre ville.



- 2 Partagez les publications directement sur la page Facebook de votre ville.



- 3 Vous n'avez plus qu'à publier !

3 IDÉES CLÉS POUR UNE COMMUNICATION RÉUSSIE SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Mettez une ou plusieurs affiches dans les zones d'accueil du public : mairie, gymnase, école...

Publiez un article et insérez l'annonce presse dans le magazine ou le bulletin de votre commune.

Publiez des informations régulièrement sur votre page Facebook et sur vos outils numériques.

le-recensement-et-moi.fr

le site du recensement de la population